

Direction régionale Ile-de-France

Paris, le **20 FEV. 2014**

Monsieur Philippe BOSSUET
Président
Les Hérisson de Courdimanche
30, allée de la chandelle
95800 COURDIMANCHE

Références : D/2014/001819/DR IDF DDI/mbo-nej
Affaire suivie par : Matthieu BONY
Téléphone : 01 53 94 98 18

Objet : Informations concernant la création de positions de garage du RER A à Cergy-le-Haut

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre courrier du 21 janvier et souhaitons vous apporter les informations dont nous disposons à ce stade d'avancement de nos études, concernant la création de positions de garage du RER A à Cergy-le-Haut.

Nous avons bien noté au cours de vos échanges avec notre équipe et dans votre courrier, l'inquiétude que suscite le projet auprès des habitants, comme nous avons noté votre demande d'information.

Le projet est envisagé pour répondre à plusieurs objectifs :

- Garer des rames en gare de Cergy-le-Haut, pour être conforme à des exigences de sécurité,
- Eviter la circulation de rames sans voyageurs entre Achères Grand-Cormier et Cergy-le-Haut, compte tenu du nombre insuffisant de garages au terminus. Aujourd'hui, il faut faire circuler cinq rames pour alimenter la branche de Cergy en début de la pointe du matin, et cinq autres en début de la pointe du soir. Ces mouvements dits « à vide » génèrent des difficultés d'exploitation et des conflits de circulation. Les perturbations causées pénalisent les voyageurs. Compte tenu de la densité du trafic du RER A, elles ne sont pas toujours résorbées avant les heures normales de la journée.
- Libérer de la capacité sur la ligne et sur l'ex-triage d'Achères Grand-Cormier, pour répondre à l'accroissement des circulations ferroviaires.

.../...

"Réseau ferré de France exploite les coordonnées de ses correspondants dans une base de données ayant pour unique finalité la gestion et le suivi des courriers. Vous disposez auprès de RFF d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant".

En 2013, les études n'étaient pas suffisamment avancées pour être en capacité de les présenter aux riverains. Afin de donner une information suffisamment claire, nous préférons préciser préalablement, avec les autres acteurs ferroviaires concernés et le STIF, les objectifs et les solutions potentielles, ainsi que les avantages d'une installation de ce type pour les voyageurs. Ces éléments pourront être réunis à partir de mi 2014.

Nous vous confirmons que le projet n'entre pas dans le champ d'application d'un débat public, mais est soumis à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, c'est-à-dire à une concertation liée à l'extension du périmètre de la gare actuelle. Cette concertation est prévue à partir de juin 2014. Les objectifs et le cadre de la concertation seront préalablement partagés avec les acteurs, dont votre association fait partie, avec les collectivités et les partenaires du projet (STIF, SNCF).

Quant aux étapes à venir, à titre indicatif en attendant de caler un planning avec les autres acteurs et le STIF, nous pouvons vous donner les informations suivantes. Le schéma de principe se poursuivra jusqu'au 3^{ème} voire au 4^{ème} trimestre 2014. Ce schéma de principe précisera les avantages apportés pour les voyageurs, ainsi que les principes potentiels de l'aménagement. Si le principe du projet est à arrêter à l'issue de cette étape, les solutions techniques devront être affinées au cours de l'étape suivante, c'est-à-dire l'avant-projet (AVP).

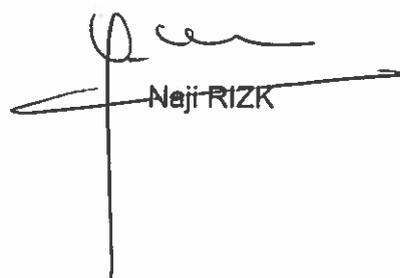
L'AVP pourra avoir lieu au cours du premier semestre 2015. En cas d'enquête publique, celle-ci se tient généralement vers la fin de cette étape, lorsque les caractéristiques du projet et ses impacts seront étudiés. Cette modalité permet en cas de besoin, de prendre en compte les conclusions de l'enquête publique avant les études de détail (dites PRO). A l'issue de ces étapes, RFF comme le STIF et les financeurs devront valider le dossier et rechercher le financement du projet. Si la décision était prise de poursuivre, interviennent alors les études de détail et la réalisation.

Les études PRO se dérouleraient alors à partir de fin 2015 et durant plus d'un an. Cette étape a vocation à déterminer le détail de réalisation de l'aménagement pour consulter les entreprises de travaux. Ce n'est qu'à partir de 2017 que les travaux pourraient être envisagés, pour une mise en service autour de 2020.

L'objectif à terme est de garer plus de 10 rames doubles, en restant en tranchée. Nous examinons la faisabilité d'implantation d'une machine à laver et d'un espace pour la maintenance. Un accès routier pour les véhicules sera également à assurer, à l'intérieur de la tranchée. Nous explorons différentes solutions techniques et nous privilégions un aménagement satisfaisant à l'intérieur de l'emprise foncière dite de « la réserve SNCF » en excluant une extension sur le terrain du golf.

En espérant vous avoir donné les informations nécessaires, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur du développement et des investissements



Neji RIZK

Copie transmise à :

- Elvira Jouen - Maire de Courdimanche
- Gilles Fourt - Chef de la division des Projets Ferroviaires Direction des Projets d'Investissement - STIF
- Jean-Stéphane Monnet - Directeur des lignes LAJ - SNCF Transilien
- Gilles Gautrin - Directeur Investissements et développement - SNCF Transilien